



Conseil d'État
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE AU POSTULAT

Auteur Groupe PLR/FDP, par le député Alexandre Georges (suppl.)
Objet Pour un portail d'e-administration unique
Date 07.06.2021
Numéro 2021.06.193

L'auteur du postulat reconnaît que le Canton du Valais affiche la volonté de se doter d'une stratégie de digitalisation. Il constate que les investissements nécessaires au développement, à la sécurisation et à l'exploitation d'un portail d'eAdministration cantonal ainsi que de 122 portails communaux vont être considérables et qu'il est plus que probable que certaines communes, en particulier les plus petites, renoncent tout simplement à développer de tels outils en raison de leur coût. Dans sa conclusion, le postulant demande au Conseil d'État d'intégrer à sa stratégie de digitalisation la création d'un portail unique d'eAdministration pour l'ensemble des administrations cantonales et communales.

En 2019, le Conseil d'État a informé sur ses ambitions en matière de numérisation : il entend notamment déployer les éléments d'architecture pour faciliter l'accès de la population et de l'économie valaisanne aux prestations numériques. La mise en place et l'exploitation d'un **portail commun** pour le Canton et les communes délivrant les prestations des deux niveaux institutionnels est donc précisément un des objectifs qui sera proposé dans le plan de mise en œuvre de la stratégie cantonale de l'administration numérique.

À défaut d'un portail commun, le canton pourrait mettre à disposition des communes des **services de base** comme un compte citoyen unique et les mécanismes d'identification, de signature ou de paiement numériques.

Le mode de financement de ce portail ou de ces services ainsi que les coûts d'exploitation ou de support aux usagers seront précisés dans la future loi sur les prestations numériques.

À ce stade, les divers documents (loi, stratégie et plan de mis en œuvre) sont en préparation et devront être discutés avec les communes, puis adoptés par les autorités compétentes. À cet effet, des représentants des communes valaisannes collaborent avec le Canton notamment dans le Comité de pilotage et dans la commission technique. Le Conseil d'État a donc la volonté claire de développer la cyberadministration sur l'ensemble de la fonction publique et de mettre en œuvre l'administration numérique le plus rapidement possible, en collaboration avec les communes. Mais tout dépendra ensuite des communes, si elles sont prêtes à relever ce grand et important défi main dans la main avec le canton.

Il est proposé l'acceptation de ce postulat.

Conséquences financières en francs : à évaluer en fonction du modèle retenu

Conséquences sur le personnel en EPT : à évaluer en fonction du modèle retenu

Conséquences sur la RPT : Impact à évaluer en fonction du modèle retenu et de son financement

Conséquences sur la bureaucratie : Aucune

Lieu, date Sion, le 9 février 2022